



Assemblée Générale des Actionnaires

Comme chaque année, nous avons participé à l'Assemblée Générale des Actionnaires d'Amadeus qui se déroulait à Madrid le 21 juin. Nous y sommes intervenus pour défendre les intérêts des salariés :

- 1- sur le sujet des **indemnités de transport**, la direction ayant dénoncé nos accords collectifs le 27 avril dernier pour éviter de payer les cotisations sociales réclamées par l'URSSAF. **Pendant que l'entreprise paie les cotisations sociales pour les avantages en nature des directeurs qui bénéficient de voitures individuelles mises à disposition et de cartes essence prises en charge par la direction** (en plus des milliers d'actions gratuites qui leurs sont offertes chaque année).
- 2- **sur les problèmes liés aux réorganisations et à la stabilité de nos systèmes**, en particulier sur des sujets qui remontent rarement à la direction du groupe mais qui, en pratique, affectent grandement les employés et la qualité de nos processus de développement (se rapprocher de la CGT Amadeus pour plus de détails et d'information sur ce point).

Commission Santé/Prévoyance du Comité d'Entreprise

En lien avec l'assureur Malakoff-Médéric, la direction envisage la mise en place d'un système de téléconsultation médicale. Un médecin pourrait ainsi **délivrer à distance des prescriptions par e-ordonnance** 7j/7 et 24h/24.

Si cela peut rendre service dans quelques cas particuliers, le Conseil National de l'Ordre des Médecins pointe un « *risque d'ubérisation des prestations médicales* » (délibération du 8 février 2018) et relève :

- un risque sur « *la qualité de la prise en charge ainsi que la continuité des soins entrepris, notamment pour tenir compte de l'éventualité d'une urgence qui apparaîtrait derrière un symptôme apparemment banal* ».
- un risque de fragilisation de la couverture médicale de proximité.
- l'absence de garanties sur le respect du parcours de soin.



Se pose également le problème du contournement possible de la médecine du travail pour laquelle nous pointons le manque de moyens chez Amadeus depuis des années.

Et vous, qu'en pensez-vous ?

Ecrivez-nous à cgt-amadeus@orange.fr

Réorganisation aux Finances

17 postes sont délocalisés d'Allemagne, de Scandinavie, d'Autriche et de Suisse vers la Pologne (Varsovie) aux conditions locales, dans les équipes Accounting, Procurement & Billing. Les salariés qui n'accepteraient pas ou qui ne pourraient pas se repositionner en interne sur d'autres emplois seront licenciés. Ils doivent choisir en quelques semaines, voire quelques jours parfois sans respect des procédures d'information/consultation des institutions représentatives du personnel et sans que le projet n'ait donné lieu à anticipation pour assurer un reclassement interne à l'ensemble des employés, dont certains sont sous le choc et en arrêt maladie.



Nos collègues feront usage de leurs droits pour défendre les intérêts des salariés Amadeus.

RESTAURANTS

Suite au communiqué envoyé par la direction le 6 Juillet sur le changement de tarification aux restaurants – sujet que nous avons déjà évoqué dans **notre Newsletter 32 de Février 2018**, nous voudrions apporter quelques précisions. La direction a décidé de relever **les frais d'admission aux restaurants des consultants** au prix unique de **5.20€**, représentant une augmentation de :

- **+38%** au Tellement Midi, Wonder Food et Bel Air
- **+73%** aux Bon Sens

en contrepartie de la **prise en charge à 100% des frais d'admission des salariés Amadeus** (ce qui représente un gain par repas de **0.26€** aux Bon Sens et de **0.49€** dans les autres restaurants).

Cela permet à la direction de financer l'avantage social des salariés Amadeus, au moins en partie, par les consultants qui doivent désormais payer plus cher leur admission. Pourquoi ? La direction d'Amadeus n'a-t-elle pas les moyens d'assurer ce financement sans pénaliser nos collègues ?

Si nous approuvons la prise en charge à 100% de l'admission pour les salariés Amadeus, nous avons refusé que la négociation se fasse au détriment des consultants, d'autant que la direction en a parfaitement les moyens. Nous avons également alerté sur l'évolution du prix des denrées.

L'acceptation des **Tickets Restaurants** correspond à une revendication partagée depuis de nombreuses années par les organisations syndicales. Par contre, la CGT Amadeus avait dès le départ indiqué que nous n'étions pas favorables à la restriction imposée par la direction, **les consultants souhaitant régler avec ce mode de paiement ne pouvant plus déjeuner avec leurs collègues avant 12h45 sur les restaurants principaux.**

Contrairement à ce qu'affirme la communication du 6 Juillet, **la loi ne vous oblige pas à payer un minimum de 2.40€ pour votre repas.** C'est la direction qui l'impose pour éviter de payer les cotisations sociales (maladie, retraite, assurance chômage) dues à l'URSSAF dans ce cas.